



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1785 - 15/06/2023

www.maisondelartisan.fr

Les artisans de l'automobile s'invitent au Sénat

Les sujets touchant la profession ne manquent pas et, pour assurer un lobbying efficace, une délégation d'artisans mécaniciens s'est déplacée au Sénat à l'invitation des sénateurs Sol et Calvet.

Lors de ces échanges, le Président de la FNA 66 Patrick Pardo n'a pas manqué de porter la bonne parole des petites entreprises, aussi bien sur les sujets des ZFE, de l'apprentissage ou de la disparition annoncée des moteurs diesel...



Vide grenier des couturières

Ce dimanche 4 juin 2023, s'est déroulé, dans les jardins de la Mairie de Saint-Féliu d'Avall, le premier Vide Atelier de l'Union Nationale Artisanale de la Couture et des Activités Connexes des Pyrénées-Orientales (UNACAC66).

Sur les seize magnifiques stands des couturières, les 500 chineurs ont pu découvrir et acquérir tout ce qui compose l'univers d'un atelier de couture : tissus de toutes matières, aiguilles, boutons, patrons, livres...

Pour faire de cet événement un beau moment de convivialité, les plus gourmands ont dégusté la paëlla faite par une des exposante avant un défilé de costumes d'antan organisé par l'association « Le Temps du Costume Roussillonnais ».

Une journée de bonne humeur pour cette première édition, à revivre sûrement l'année prochaine...





Le nouveau régime social des indemnités de rupture conventionnelle

Si les esprits se sont focalisés sur la réforme des retraites, mesure emblématique de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, il convient de souligner que ladite loi porte d'autres mesures dont les enjeux financiers ne sont pas négligeables pour les entreprises. C'est notamment le cas de la refonte du régime social des indemnités de rupture conventionnelle applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

	Indemnité versée jusqu'au 31 août 2023	Indemnité versée à compter du 1 ^{er} septembre 2023
Cotisations sociales	<p>Salarié n'étant pas en droit de liquider une pension retraite obligatoire Exonérée pour sa part exonérée d'impôt sur le revenu, dans la limite de 2 PASS</p> <p>Salarié en droit de liquider une pension retraite obligatoire Assujettie dès le 1^{er} euro</p>	<p>Dans tous les cas Exonérée dans la limite de 2 PASS</p>
CSG-CRDS	<p>Salarié n'étant pas en droit de liquider une pension retraite obligatoire Exonérée pour sa part n'excédant pas le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle</p> <p>Salarié en droit de liquider une pension retraite obligatoire Assujettie dès le 1^{er} euro</p>	<p>Dans tous les cas Exonérée pour sa part n'excédant pas le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle</p>
Contribution patronale	<p>Salarié n'étant pas en droit de liquider une pension retraite obligatoire Assujettie au forfait social de 20 % pour la part exonérée de cotisations sociales</p> <p>Salarié en droit de liquider une pension retraite obligatoire Aucune contribution spécifique</p>	<p>Dans tous les cas Contribution de 30 % pour sa part exonérée de cotisations sociales</p>
Impôt sur le revenu	<p>Salarié n'étant pas en droit de liquider une pension retraite obligatoire Exonérée à hauteur du montant le plus élevé entre : - soit le minimum légal ou conventionnel de l'indemnité de licenciement - soit 50 % de l'indemnité ou 2 fois la rémunération annuelle brute du salarié sur l'année civile précédant la rupture, dans la limite de 6 PASS</p> <p>Salarié en droit de liquider une pension retraite obligatoire Imposable dès le 1^{er} euro</p>	<p>Salarié n'étant pas en droit de liquider une pension retraite obligatoire Exonérée à hauteur du montant le plus élevé entre : - soit le minimum légal ou conventionnel de l'indemnité de licenciement - soit 50 % de l'indemnité ou 2 fois la rémunération annuelle brute du salarié sur l'année civile précédant la rupture, dans la limite de 6 PASS</p> <p>Salarié en droit de liquider une pension retraite obligatoire Imposable dès le 1^{er} euro</p>

➡ Ces changements sont applicables pour les indemnités versées à compter du 1^{er} septembre 2023

Avant de vous engager dans la négociation d'une rupture conventionnelle avec l'un de vos salariés, n'hésitez pas à contactez votre expert-comptable afin de calculer le coût pour votre entreprise !

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Courrier: AGC Cesame, 35 rue de cerdagne 66029 Perpignan Cedex

Site internet : www.maisondelartisan.fr

«Notre expertise au service de votre réussite»

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2023 à Le Barcares, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : LA BARQUE

Siège social : Appartement 15 – Résidence Atlantis 66420 LE BARCARES.

Capital : 500 euros

Objet : restaurant, brasserie, sur place ou à emporter et livraison à domicile.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Président : M. Jean SANGARIA demeurant Appartement 15 – Résidence Atlantis 66420 LE BARCARES.

Immatriculation : RCS de Perpignan

Pour avis, Le Président.

seido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

CALENDOR
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
SOCIÉTÉ EN ÉTAT DE
LIQUIDATION AMIABLE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
22 RUE DE LA BRUYÈRE
66350 TOULOUGES
831 423 595 RCS PERPIGNAN

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 31.12.2022 réunie à 12 heures, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 31.12.2022. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de PERPIGNAN.

Pour avis le Liquidateur.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

LVFT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :
ESPACE ENTREPRISES MÉDITERRANÉE,
66600 RIVESALTES
493 269 955 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LVFT a décidé de transférer le siège social de Espace Entreprises Méditerranée, 66600 RIVESALTES au 387 Rue Ettore Bugatti 66000 Perpignan à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.



SOIRÉE PROFESSIONNELLE CAPEB 66



L'ÉTÉ DU BÂTIMENT
JEUDI 29 JUIN 2023
17H00 - 23H00



LA TABLE DE THOMAS
MAS PALEGRY - 66100 PERPIGNAN



Inscriptions : sabrina.machinet@capeb66.fr / 06 29 48 53 94



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **12 Juin 2023**

- Coiffure:

- ➔ Les Ombrés niveau 2 : **Nous contacter**
- ➔ Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **Nous contacter**
- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **Nous contacter**
- ➔ Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

- ➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

- ➔ Formation continue : **26 - 27 Septembre 2023**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**
- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

- ➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **Nous contacter**
- ➔ QUALIPV 500 : **Nous contacter**
- ➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **Nous contacter**
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **Nous contacter**
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**
- ➔ QUALIPAC : **Nous contacter**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**
- ➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **14 au 16 juin 2023**
- ➔ QUALIPV ELEC : **14 au 16 juin ou 28 au 30 Juin 2023**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **21 au 23 Juin 2023**
- ➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- ➔ HANDIBAT : **Nous contacter**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

- Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

Petites Annonces

TAXI

➔ Recherche emploi taxi. Remplacement pour le mois de Juillet, secteur St Estève. Tél : 06 74 32 84 39.

EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

VENTE

➔ Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m² situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil - 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main - lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical...ou investisseur, peut également être transformé en appartement. Prix : 140.000€
Tél : 06 29 77 84 15

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Causse départ à la retraite, tenue 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.
Prix du fonds : 48 000€
Loyer mensuel : 700€ hors charges
Tel : 06 86 94 54 96

➔ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m².
Tél : 06 32 18 88 40.

APPRENTISSAGE

➔ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment à Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale.
Contact : 06 52 51 55 30.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires